



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 15/12/15

Reçu en Préfecture le : 15/12/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 14 décembre 2015
D-2015/617

Aujourd'hui 14 décembre 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Magali FRONZES, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia JARTY ROY

Immeubles communaux, bail emphytéotique administratif au profit de Bordeaux Métropole. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du processus de métropolisation et d'une meilleure coordination des activités, certaines propriétés dépendant du domaine public de la Ville de Bordeaux vont regrouper des services "techniques" communs de la Métropole.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-20 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les modalités de mise en commun de ces locaux vont être réglées pour chacun des sites par un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans et moyennant l'euro symbolique France Domaine ayant été régulièrement consulté.

A travers le bail emphytéotique administratif, les charges du propriétaire sont transférées à la Métropole, maître d'ouvrage, qui pourra dès lors investir dans des travaux de réaménagement, de maintenance et d'entretien de ces biens.

Le financement de ce transfert des charges du propriétaire a été intégré dans le calcul de l'attribution de compensation de la Ville de Bordeaux pour un montant de 342 914 €, sur la base du coût de renouvellement des biens selon la méthodologie fixée par les délibérations n° 2015/0253 et 2015/0533 adoptées par le Conseil de Métropole des 29 mai et 25 septembre 2015.

A l'expiration des baux, soit au terme convenu, soit par anticipation notamment dans le cadre d'une désaffectation, ces immeubles réintégreront le patrimoine de la Ville de Bordeaux gratuitement et sans indemnité.

Les immeubles concernés par ce montage foncier sont les suivants:

- locaux 7 rue de Saïgon, cadastré section BS n°70 pour une surface cadastrale de 1065 m²
- locaux du magasin mutualisé, 31 avenue du Docteur Schinazi, pour une emprise de 1800 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section TM n° 25
- le site de Latule, 206 boulevard Alfred Daney, retour rue Jean Hameau, cadastré section SW n°1 et n°2 pour 24 151 m² de superficie cadastrale
- le site du pôle technique municipal, rue du Professeur Lannelongue, cadastré section SY n°3 pour 13 258 m² de surface cadastrale.

Les travaux à réaliser par Bordeaux Métropole dès 2016 en vue de l'adaptation des sites et bâtiments pour la nouvelle configuration des services techniques communs sont estimés en investissement à 3 427 000 € pour le pôle technique et à 600 000 € pour le site de Latule, non compris les dépenses de modulaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **décider** de donner à bail emphytéotique administratif à Bordeaux Métropole d'une durée de 30 ans moyennant une redevance fixée à l'Euro symbolique pour les immeubles ci-dessus décrits
- **de prévoir** une servitude passage sur la parcelle TM 25 pour partie, qui reste propriété de la Ville pour permettre aux services de Bordeaux Métropole d'accéder à leur dépôt.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, à signer les baux emphytéotiques administratifs à intervenir avec Bordeaux Métropole et tout document afférent à cette opération ainsi

qu'autoriser Bordeaux Métropole à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

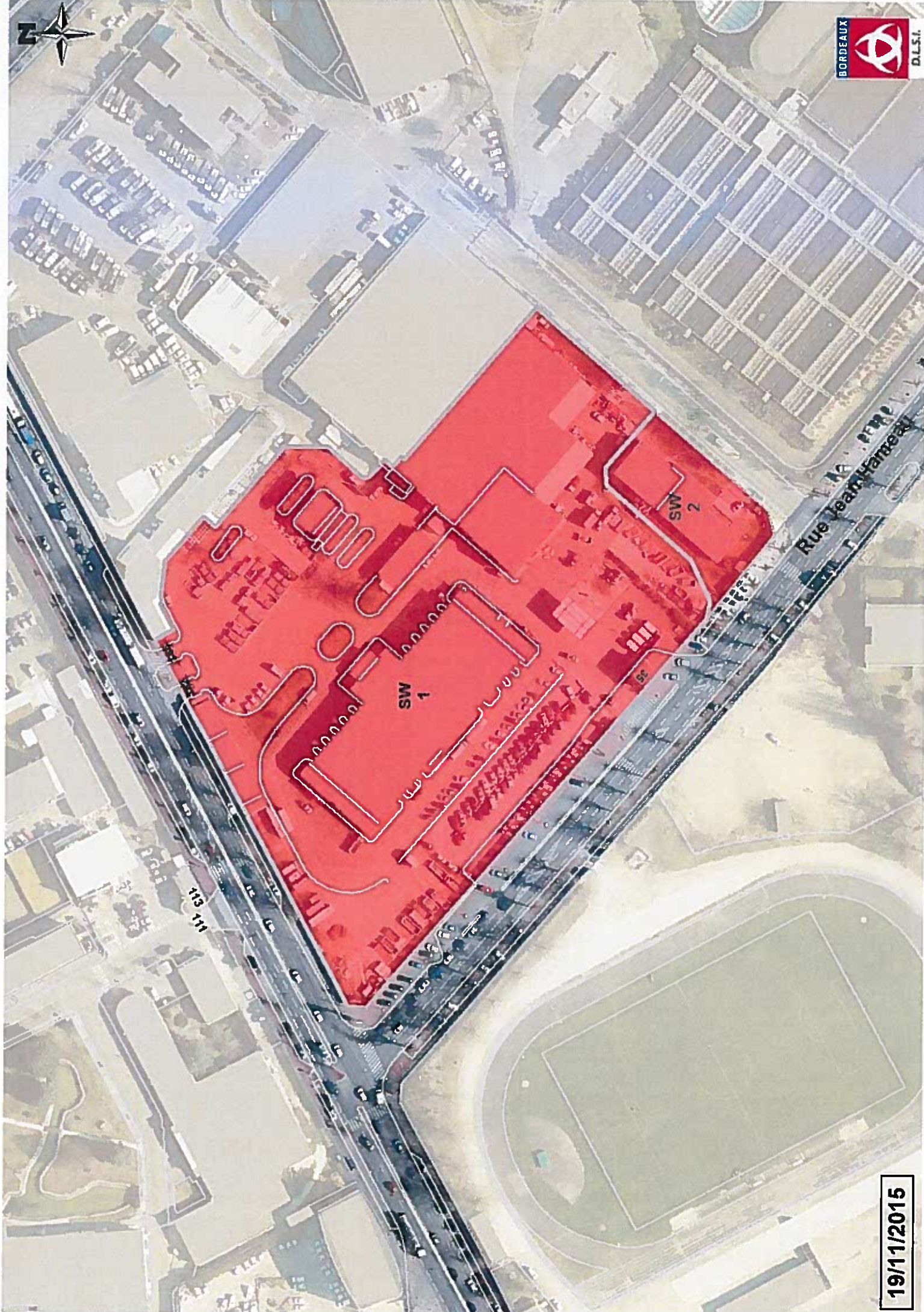
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 14 décembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN







Ave du Docteur Schinazi



19/11/2015